



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

## Compte rendu du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 14 septembre 2017

(1ère partie)

Ouverture de la séance à 9h30.

Déclaration liminaire **F.O.**-**DGFIP** en fin de compte rendu.

### 1. Validation de PV du CHS-CT

Les PV des 16/05, 18/05, 08/06 et 26/06 sont approuvés.

### 2. Création du Service Départemental d'Enregistrement (pour avis)

Dans le cadre de l'adaptation des structures du réseau (ASR), il est envisagé par l'administration la transformation du pôle enregistrement en Service Départemental de l'Enregistrement (SDE), poste comptable autonome.

En bref, le seul changement avec l'existant c'est la mise en place d'un responsable d'unité (poste comptable) alors que le fonctionnement du service ne change pas.

Toutefois, les **agents** seront en **fiscalité personnelle** (FIPER) à la place de l'affectation actuelle (FIPRO).

*Restant à votre disposition pour toutes questions relatives aux règles de gestion, nous vous informons que les cadres A et C, affectés respectivement « Gestion » et « Gestion fiscale » au plan national, devront simplement participer au mouvement local pour régulariser leur situation.*

Pour la **période intercalaire** entre la création du SDE et le **1<sup>er</sup> septembre 2018**, les agents seront **détachés** au SDE dans le cadre de mesures de gestion.

Le dispositif de formation mis en place dans le cadre de la création des SDE vise à former les

agents et les cadres à Fidji-Enregistrement (formation établie sur Rennes en janvier 2018).

**Avis favorable** avec des réserves : aménagements de bureaux, charges de travail, emplois.

Nous savons que le regroupement en service sert plus à la création de poste d'encadrant qu'à la préservation des emplois des premières mains.

### 3. Transfert de la gestion du PSSL de la trésorerie de Sablé vers la trésorerie hospitalière du Mans

A nouveau, dans le cadre de l'ASR, il est envisagé le transfert de la gestion du centre hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir (PSSL) de la trésorerie mixte de Sablé à la trésorerie spécialisée hospitalière du Mans (THM) **au 01/01/2018**.

Il nous apparaît regrettable que le projet ne soit pas considéré comme important par la DDFIP d'autant que **3 emplois sont concernés** et que les locaux actuels ne sont pas adaptés à leur arrivée.

**La visite en fin d'année de la DG est très attendue.**

### 4. Compte-rendu de la visite par la délégation du CDFP de Le Mans Hôpital:

Vos représentants rappellent que les postes de travail doivent être adaptés. En conséquence, le réglage des assises (hauteur et mise à niveau des sièges et fauteuils) doit être privilégié. La surélévation des écrans par des annuaires ou autres CGI ne doit pas être la solution.

## 5. Point sur l'installation des agents au Centre De Contact rue Pasteur

Beaucoup de problèmes non résolus :  
Travaux : escalier à nettoyer et protéger  
Zones aveugles : tisanerie et salle de formation  
Matériels acoustiques : nature des casques

Demande d'une intervention auprès de « Apave » concernant les normes de sécurité incendie et la signalétique d'évacuation.

Consultation médicale prévue pour chaque agent.

## 6. Projet immobilier du CDFP de La Ferté Bernard

Fin du bail actuel avec la mairie 01/03/2018.  
Fin des travaux prévu fin octobre (peut être).  
Déménagement entre ces 2 dates.

## 7. Validations des actions budget 2017

L'ensemble du budget restant à engager soit 12 772,30 € a été validé.

Principales actions:

- Pasteur (CDC) : rideaux intérieurs 2 714,20 € + défibrillateur 1 178 €
- Nicot: (SPF) : stores 1 836,79 €
- Sablé: achat tapis d'entrée 1 183,22 €
- Formation secourisme initiale: 12 personnes 1 190 €

## 8. Présentation du rapport annuel du médecin de prévention ( MDP)

Simple lecture du rapport.

**To be continued (28/09/2017)**

Fin à 13h00.

## **Déclaration Liminaire Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 14 septembre 2017**

Loin de polémiquer à nouveau sur les gestes de premiers secours, les représentants **F.O.- DGFIP** rappellent que la conduite à tenir en cas de malaise est d'appeler les urgences médicales (en France le 15) même si la victime s'y oppose. Un malaise n'est pas toujours grave (la réponse du médecin peut être « surveillez-la et appelez son médecin traitant si cela ne va pas mieux »), mais ce n'est pas au sauveteur d'en juger. Cet épisode est donc un avertissement sans frais qui met en évidence un certain dysfonctionnement voire une certaine méconnaissance. Dont acte !

Plus intrigant, l'épisode caniculaire. Sommes nous encore des êtres pensants faisant preuve de réflexion, de discernement et d'initiative pouvant aller à l'encontre d'un ordre établi ? Doit-on attendre toujours un ordre d'en haut, dans notre cas l'annonce de la canicule, pour prendre des mesures de bon sens ?

Voilà donc le grave problème auquel nous avons à faire face.

Certes l'ordre du jour du 14/09/2017 ne porte pas sur le rapport de l'ergonome concernant le CDFP de Montval sur Loir, mais nul doute que son analyse permettra d'avancer non seulement sur les conditions de vie au travail mais aussi sur l'organisationnel où la légitimité des différents acteurs prendra tout son sens.

Reste à chacun le soin de réfléchir sur la parole de Simone Veil « la mauvaise conscience générale permet à chacun de se gratifier d'une bonne conscience individuelle. Ce n'est pas moi qui suis responsable, puisque tout le monde l'est ».

Alors souhaitons simplement que les suites données à ce dossier « RPS » ne soient pas à l'image de celles rencontrées par les victimes de l'amiante.

L'espoir fait vivre mais pas pour ceux qu'on « panse », d'autant que pour un médecin de prévention seul, sans assistant ni secrétaire ou infirmière, la tâche devient ardue.

~~~~~

**Vos représentants au CHSCT :**

- Jean-Yves **PERDRIAU** Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86

- Anne **PUJOL** Paierie Départementale tel : 02.43.77.50.47

Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

Site Web départemental **F.O.-DGFIP**: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>